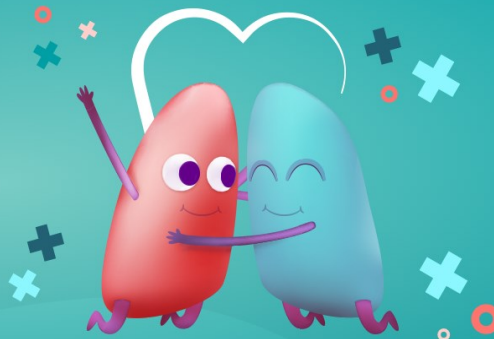


JE SOUTIENS l'association HTaPFrance JE FAIS UN DON



Respirons ensemble avec l'association des malades, aidants et transplantés de l'hypertension pulmonaire

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom & prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal & ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail (pour l'envoi du reçu fiscal) :

MON ENGAGEMENT

Je fais un don d'un montant de 15 € 20 € 30 € Autre :€

À titre d'information, un don de 15 € ne coûte que 5 € après déduction fiscale.

RÉCAPITULATIF

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de HTaPFrance et je joins le chèque au bulletin complété.

OU

J'effectue le règlement en espèces uniquement lors d'une manifestation : je complète le bulletin et le remets, contre reçu, au responsable qui le transmettra au secrétariat pour édition et envoi du **REÇU FISCAL DE DON**.

Je remets ce bulletin au responsable de l'événement OU je l'envoie à :

Association HTaPFrance - 17 B, avenue de Concœur - 21700 NUITS-ST-GEORGES

Signature

Date :/...../.....

REÇU DE DON EN ESPÈCES

L'association HTaPFrance atteste avoir reçu

le/...../.....

un don d'un montant de :€

par M. / Mme

Adresse :

Ce justificatif ne vaut pas reçu fiscal de don.

Celui-ci vous sera adressé ultérieurement par le trésorier de l'association.

Pour tout renseignement ou en cas de difficulté, contactez le secrétariat :

Association HTaPFrance
17 B, avenue de Concœur - 21700 NUITS-ST-GEORGES
TÉL. : 06 37 44 52 80

NOTE D'INFORMATION : Les informations recueillies sont nécessaires à l'instruction de votre dossier de bienfaiteur. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

***DON DES PARTICULIERS AUX ASSOCIATIONS** : Pour les dons aux organismes d'intérêt général comme HTaPFrance, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt. Elle est de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

***DON DES ENTREPRISES AUX ASSOCIATIONS** : Tout don sans contrepartie d'une entreprise à une association d'intérêt général comme HTaPFrance est considéré comme du mécénat d'entreprise et n'est pas soumis à la TVA. Il sera délivré à l'entreprise un reçu fiscal 11580*03. Dans le cadre du mécénat d'entreprise, la déduction fiscale correspondante sera de 60 % du montant du don.

NOM ET SIGNATURE du représentant HTaPFrance :



www.htapfrance.com

Tél. : +33 (0)6 37 44 52 80 - Secrétariat ouvert du lundi au vendredi (mercredi inclus) de 9 h 00 à 12 h 30.

Siège social : 19, route de Beaune - 21200 LEVERNOIS - FRANCE (ne pas envoyer de courrier à cette adresse)

Siret 431 367 309 00074 - APE 9499Z

Agrément national pour la représentation des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique depuis 2007 (JO 03.01.2023)